

### **DECISION ADMINISTRATIVE**

### N° 111/2024/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

## Objet:

# Contrat de cession du droit d'exploitation Association Alpes Concerts

### Le Maire

## DÉCIDE

De conclure, avec l'association Alpes Concerts, sise 7 rue du rif Tronchard BP 234, 38522 Saint Egrève, représentée par Madame Françoise Basque, dans la cadre des animations de « l'été dans les parcs».

- Atelier spectacle « La Parade à Bobby Balloon»,

Les mercredis 10 juillet et 28 août 2024 de 10h à 12h pour un montant de 350 Euros (trois cent cinquante Euros)

- Spectacle « Machin Machine»,

Le mercredi 4 septembre 2024, 2 représentations, à 11h et à 15h30 pour un montant de 400 Euros (quatre cent Euros)

De signer les contrats annexés à la présente décision administrative.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Fait à VIF, le 28 juin 2024
Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire



**Guy GENET**